

219C2907
FR0000054470-FS1168

26 décembre 2019

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

Complément à D&I 219C2880 du 23 décembre 2019

Par courrier reçu le 23 décembre 2019, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

- « la souscription des actions SELECTIRENTE a été financée au moyen de fonds propres ;
- Sogecap agit avec quatre de ses filiales [et n'agit pas de concert avec un tiers] ;
- Sogecap n'envisage pas de diminuer ou d'augmenter sa participation dans SELECTIRENTE de manière significative ;
- Sogecap n'envisage pas d'acquérir le contrôle de SELECTIRENTE ;
- Sogecap entend poursuivre sa stratégie actuelle vis-à-vis de SELECTIRENTE consistant en une détention patrimoniale et n'envisage aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;
- Sogecap n'est partie à aucun accord ou instrument mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- il n'existe aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou droits de vote de SELECTIRENTE ;
- Sogecap entend solliciter la nomination d'un membre au conseil de surveillance de SELECTIRENTE. »